



VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE

PREFECTURE DU VAL-DE-MARNE

■ DIRECTION DE LA SOLIDARITÉ
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

- 1 AVR. 2025

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

SEANCE DU 25 MARS 2025

**Point n°3 : Approbation du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de
Moyens (CPOM) de l'EHPAD Joseph GUITTARD**

L'an deux mille vingt-cinq, le 25 du mois de mars à dix-sept heures,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Champigny sur Marne, légalement convoqué le 19 mars 2025, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances et a valablement délibéré sous la présidence de Monsieur Laurent JEANNE, Maire et Président du Centre Communal d'Action Sociale.

Présents :

Monsieur Laurent JEANNE, Maire et Président du CCAS
Madame Catherine MUSSOTTE GUEDJ, Vice-Présidente du CCAS
Madame Sophie AMAR
Madame Geneviève CARPE
Madame Asma ASHRAF à partir de 17h30
Madame Marie-Hélène FORHAN
Madame Mylène BENOLIEL
Monsieur Jean-Pierre MEUNIER
Madame Nicole LEANDRI
Madame Josiane ALIX
Monsieur Gheorghe NUNU

Excusé(e)s :

Madame Sabrina ABCHICHE

Absent(e)s :

Monsieur Mamadou SY

Convoqué le 19 mars 2025

CCAS

DIRECTION DE LA SOLIDARITE
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
Administration générale
CA du 25/03/2025

PREFECTURE DU VAL-DE-MARNE

- 1 AVR. 2025

Délibération N°2025-9

OBJET : Approbation du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) de l'EHPAD Joseph GUITTARD

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article L.313-12 du Code l'Action Sociale et des Familles ;

Considérant que la réglementation impose aux organismes gestionnaires d'Etablissement d'Hébergement des Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) de conclure un CPOM avec les Agences Régionales de Santé (ARS) et les Départements qui constituent leurs autorités de tutelle ;

DELIBERE,

ARTICLE 1 : Approuve le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) de l'EHPAD Joseph GUITTARD ;

ARTICLE 2 : Autorise Monsieur le Maire, Président du CCAS ou sa Vice-Présidente à signer ledit Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens.

Le Maire,
Président du Centre Communal d'Action Sociale

Adopté à l'unanimité


Laurent JEANNE

